



**Association Française de PROMotion du SELKirk (AFPROSELK)**

12, rue Blanche

93600 AULNAY-SOUS-BOIS

+33 (0)1 48 79 31 65

+33 (0)6 74 92 20 99

<http://afproselk.e-monsite.com/>

<https://www.facebook.com/groups/AFPROSELK/>

[secretariat-afproselk@orange.fr](mailto:secretariat-afproselk@orange.fr)

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 JUIN 2018**  
**(PROCES-VERBAL)**

Le mercredi 20 juin 2018, Mesdames Katia ASPAR, Françoise BOVAIS-LIEGEOIS, Hélène HANSE, Florence PRUVOST-DEWEVRE, Murielle MAGNIN (secrétariat provisoire), Nolwenn CROCHARD, Claire LURIN, Sylvie JACQUOT, Jessica FALLOT (sans droit de vote car pas d'ancienneté suffisante et Véronique LOPEZ-ROVIDATI, se sont réunie en assemblée générale ordinaire sur le groupe Facebook « 2018-06-20 AFPROSELK AGO » ouverte à cette occasion. Mesdames Marielle REBILLON et Sarah-Louise WALKER étaient représentées par Mme Françoise BOVAIS-LIEGEOIS.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale était le suivant :

1. Rapport moral de l'année 2017 – projet d'activité 2018-2019,
2. Rapport financier de l'année 2017,
3. Renouvellement et complément au conseil d'administration.

Cette assemblée générale a été convoquée par courrier électronique avec accusé de lecture du 06/06/2018, et courrier postal daté posté du 06/01/2018 à destination de tous les membres. Aucun membre de l'association n'en ayant manifesté le souhait, avant le 05/06/2018 à minuit, aucun envoi n'a été effectué en LRAR.

**Les votants sont les adhérents agréés par le Conseil d'Administration, à jour de leur cotisation présents (ou représentés) ayant plus de trois mois d'ancienneté à la date de tenue de l'Assemblée (soit avant le 20/03/2017), soit 12 personnes ; Les membres d'honneur (Mesdames Mireille BARNAUD et Marie-Noël GEHIN) pouvant participer aux débats n'ont pas le droit de vote.**

Le quorum étant atteint (1/4 des adhérents à jour de leur cotisation à la date de l'assemblée générale), dès l'ouverture, l'assemblée pouvait valablement se réunir.

Le secrétariat était assuré par Madame Murielle Magnin qui s'était proposée et approuvée à l'unanimité des votants.

Les assesseurs qui se sont proposés (pour les votes au CA) et approuvés à l'unanimité des votes étaient Mesdames Nolwenn CROCHARD et Véronique LOPEZ-ROVIDATI.

Membres convoqués : 17	Avec droit de vote : 14	Sans droit de vote : 03
Membres présents : 10	Avec droit de vote : 09	Sans droit de vote : 01
Membres représentés : 02	Avec droit de vote : 02	<b>TOTAL VOTANTS : 12</b>

### **1°/ APPROBATION DU RAPPORT MORAL DE L'ANNEE 2017 :**

Présentation du rapport effectuée, les votes ont été les suivants :

- Nombre de votants (membres présents ou représentés) : 12
- Blancs et nuls : 0
- Suffrages exprimés : 12
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le rapport moral de l'année 2017 est **adopté à l'unanimité**.

### **2°/ APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER DE L'ANNEE 2017 :**

Présentation du rapport effectuée, les votes ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12
- Blancs et nuls : 0
- Suffrages exprimés : 12
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le rapport financier de l'année 2017 est **adopté à l'unanimité**.

### **3°/ RENOUELEMENT ET COMPLEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Conformément à l'article 8 des statuts, les candidats ont été invités à faire acte de candidatures par écrit avec accusé de réception, au plus tard 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale (jours calendaires), soit avant le mardi 05/06/2018 par courrier recommandé avec avis de réception a au siège de l'association OU par courrier électronique avec accusé de réception à l'adresse de l'association : [afproselk@free.fr](mailto:afproselk@free.fr).

A la date de clôture des candidatures, une seule personne avait posé sa candidature (par courriel et LRAR) :

- Madame Françoise BOVAIS-LIEGEOIS.

Compte tenu de la perte de qualité de membres de Mesdames Anaïs BRION et Mme Fabienne MATHIS (pour non renouvellement de cotisation) trois postes étaient à pouvoir.

Eu égard au tirage au sort de 2016, deux postes étaient ouverts pour une durée de trois ans, et un pour une durée d'une année.

Les Statuts prévoient que les candidats sont classés en fonction du nombre de suffrages recueillis et qu'ils sont élus par ordre décroissant de suffrages et que, pour être élus, il faut avoir recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés.

Conformément au règlement du vote, la séance est suspendue à 22:45 pour permettre aux participants ayant le droit de vote d'envoyer leur bulletin sur la messagerie du club (afproselk@free.fr).

La séance reprend à 23:05 pour la proclamation des résultats par Mesdames Nolwenn CROCHARD et Véronique LOPEZ-ROVIDATI.

- Nombre de votants (présents ou représentés) : 12
- Blancs et nuls : 1
- Suffrages exprimés : 11
- Détail des votes :

Nom	Nombre de voix	Classement
- Françoise BOVAIS-LIEGEOIS	11	1
-		
-		



**Madame Françoise BOVAIS-LIEGEOIS est élue au conseil d'administration pour une durée de trois ans.**

Conformément aux Statuts, le Conseil d'Administration se réunira en continuité de l'Assemblée générale pour élire son Bureau.

#### 6°/ QUESTIONS DIVERSES :

Aucune question diverse n'est posée.

L'Assemblée générale ordinaire est achevée à 23 :22.

Le 30 / 07 / 2018 La secrétaire de séance :  Mme Murielle MAGNIN	Le 31/ 07 / 2018 La présidente :  Mme Françoise BOVAIS-LIEGEOIS
--	--